

Dynamique organisationnelle et performances dans l'électrification de la Guadeloupe¹

Flavien Tchapga

L'arrêté n° 2007-810/AD/II/2 du 6 juin 2007, portant création du Syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe (SyMEG²) signé par le préfet de région, et l'entrée en fonctionnement de cette entité depuis septembre 2008 sont des marqueurs d'une nouvelle phase de l'histoire institutionnelle du système électrique de ce département. La création du SyMEG était justifiée par la nécessaire mise en conformité avec la loi du 19 janvier 1957 qui concerne l'application dans les DOM des dispositions de la loi du 15 juin 1906 relative à la distribution d'énergie électrique en France, et à l'exercice du pouvoir concédant par les communes³. Une particularité de la mise en place du SyMEG concerne le décalage temporel avec l'édiction du cadre légal de référence.

Plusieurs facteurs suggèrent que ce décalage était inévitable : tout d'abord, il fallait attendre la terminaison prévue en décembre 2005 du contrat de concession établi en 1975 entre EDF et l'État dans le cadre de la nationalisation du secteur électrique guadeloupéen. Il fallait aussi définir la forme que prendra la « coopération électrique » entre les communes de Guadeloupe (syndicat mixte, syndicat intercommunal, syndicat ouvert, syndicat fermé, ...). Par ailleurs, la fin de la concession entre EDF et l'État imposait *de facto* un double transfert de compétences qu'il fallait mettre en œuvre : d'abord de l'État vers les communes, puis des

communes vers la future entité porteuse de la « coopération électrique » et habilitée à exercer le pouvoir concédant vis-à-vis du concessionnaire historique EDF⁴.

Si le caractère plus ou moins long de ce décalage temporel peut faire débat, il suscite surtout une interrogation qui, sans préjuger de ce qu'aurait été sa durée idéale, remet en perspective le rôle historique des syndicats intercommunaux en matière d'électrification. En effet, il a été établi que les syndicats intercommunaux y ont joué un rôle d'accélérateur, aux côtés d'autres acteurs comme les régies municipales [9, 10, 15, 19, 20, 21]. Or, la mise

1. L'auteur remercie Philippe Dreano, Catherine Tremauville et Philippe Creiche du service Archives-Patrimoine d'EDF, Max Bordelais et Jean-Claude Siche d'EDF Archipel-Guadeloupe pour leur disponibilité et la facilitation de cette recherche. La responsabilité des éventuelles erreurs et omissions incombe évidemment à l'auteur.

2. Le SyMEG est un établissement public de coopération régi par le Code général des collectivités territoriales. Son appellation initiale était SIEG (Syndicat intercommunal d'électricité de la Guadeloupe). Il est devenu SyMEG pour

refléter l'intégration de la Communauté des communes de Marie-Galante.

3. Les communes ont été dotées de la compétence d'organiser le service public de distribution d'électricité par la loi du 5 avril 1884. La loi du 15 juin 1906 les a reconnues propriétaires des réseaux en moyenne tension et basse tension [6].

4. Le SyMEG et EDF ont signé un contrat de concession de durée 30 ans (2008-2038), le 26 janvier 2008.

en place du SyMEG arrive dans un contexte de quasi-achèvement de l'électrification de la Guadeloupe. Il paraît donc justifié de revisiter le processus d'électrification de la Guadeloupe pour en repérer les facteurs structurants. Tel est l'objectif de cet article dont la démarche est davantage descriptive qu'analytique. Sur la base des facteurs d'environnement de nature sociopolitique et économique, l'article propose une explication du processus d'électrification progressive de la Guadeloupe en termes d'articulation entre le changement d'organisation et le changement du rythme et de la « profondeur » de l'électrification.

1. Enjeux et déterminants des dynamiques organisationnelles dans le processus d'électrification

De nombreuses spécificités théoriques des industries électriques ont été traditionnellement au cœur des enjeux de l'électrification : les externalités positives qui leur confèrent un fort pouvoir structurant et en font un important vecteur du progrès économique et social ; la forte intensité capitalistique des actifs par ailleurs difficilement redéployables au sens de la théorie des coûts de transaction, particulièrement dans les filières conventionnelles. Ces facteurs se traduisaient en forte exposition au risque économique et financier pour les électriciens, mais aussi en risque qu'engendrerait, pour les responsables politiques, la seule satisfaction des poches de demande solvable.

Pour cet ensemble de raisons, la nécessité d'inventer des mécanismes d'incitation au développement de cette activité tout en gardant la maîtrise politique du processus pour son intérêt économique et social [9] était apparue dès les débuts de l'électrification. Cette nécessité avait érigé le secteur électrique au rang de laboratoire de l'intervention des pouvoirs publics (local et central), de l'affirmation et de la construction progressive de la notion de service public⁵, d'innovation concernant le financement et l'organisation industrielle, etc. Les

5. En droit administratif français, la notion de service public est caractérisée par les propriétés d'égalité de traitement, de continuité et d'adaptabilité du service.

progrès en matière d'électrification en France, par exemple, ont été une conséquence directe des dispositifs et des politiques destinés à encadrer le comportement des acteurs privés et à promouvoir l'intérêt général [10, 19, 20]. Il en a été ainsi :

1°) Du pouvoir d'autorité concédante reconnu aux communes dès 1906, et progressivement exercé via les syndicats intercommunaux⁶. D'essence politique, le fondement de ce pouvoir est de représenter les intérêts de la population desservie [9] aussi bien sur la réduction d'importantes disparités de prix de vente aux usagers que sur le rythme de la desserte. C'est ainsi que les contrats de concession comportent certaines obligations à l'instar du droit de regard des conseils municipaux sur les investissements réalisés, les tarifs pratiqués, l'obligation de desservir l'ensemble des administrés selon un calendrier à définir [20].

2°) De l'action de l'État central en faveur de l'universalisation du réseau électrique en soutien à l'électrification rurale dans l'entre-deux-guerres et, dans ce cadre, de l'enfantement de la solidarité tarifaire. À l'origine circonscrit à la commune par cohérence avec les contrats de concession, le périmètre territorial de mise en œuvre de la solidarité tarifaire débordera les frontières de cette entité administrative [21].

Les progrès de l'électrification ont résulté d'une part de la nature des interactions et des complémentarités entre les dimensions interne et externe de son organisation (y compris les évolutions de la conjoncture historique) et d'autre part des logiques de coordination et de contrôle qui ont structuré sa mise en œuvre. C'est donc dans le cadre de cette dynamique organisationnelle qu'ont émergé les innovations ayant permis de soutenir le financement et l'extension des réseaux, de contenir les tensions entre le développement de la distribution publique, souhaité par les pouvoirs publics

6. R. Massé (voir Bibliographie) signale qu'en 1932, on dénombre en France hexagonale, aux côtés d'autres acteurs comme par exemple les régies municipales, « [...] environ 1600 syndicats intercommunaux ; la même année, 80 % des communes françaises sont électrifiées. Cinq ans plus tard, 96 % des communes et près de 90 % de la population ont l'électricité ».

mais confronté au handicap de rentabilité, et la satisfaction de la demande industrielle préférée par les entreprises d'électricité, etc.

En dernière analyse, les pouvoirs publics ont été un acteur-clé de cette dynamique et du processus d'achèvement de l'électrification qui en a résulté. Loin d'être uniforme, leur intervention était « formatée » par les traditions politique et administrative. En particulier, la décentralisation du pouvoir fiscal et son caractère plus ou moins étendu se traduisait en capacité financière plus ou moins forte avec d'importantes conséquences sur les orientations stratégiques possibles de l'action publique à l'échelon local. De ce fait, il n'y a pas eu de trajectoire organisationnelle unique dans le processus d'électrification [10]. Il convient donc de s'intéresser au schéma organisationnel ayant caractérisé l'électrification de la Guadeloupe. Encore faut-il en préciser les facteurs structurants.

2. Les déterminants sociopolitiques et économiques de l'électrification de la Guadeloupe

Toute démarche d'analyse des déterminants de l'électrification est d'emblée confrontée à la nécessité d'en préciser l'orientation, eu égard à la complexité de la question. L'électricité ayant été une innovation majeure dans la satisfaction des besoins en énergie, le processus d'électrification supposait de fait la substitution, au moins pour certains usages, des solutions énergétiques existantes. Dans la mesure où cette perspective bousculait « l'ordre énergétique » établi, son succès dépendait de la maîtrise, ou du contrôle, des goulots d'étranglement techniques et non techniques jalonnant le chemin de la diffusion de cette nouvelle forme d'énergie. Puisque la substitution entre formes d'énergie est difficilement envisageable en présence de contraintes techniques, l'orientation analytique retenue ici concerne les goulots d'étranglement non techniques.

Pour avoir une vue d'ensemble, même simplifiée, de ces goulots d'étranglement, nous considérons les contextes socioéconomique et politico-administratif, qui ont été des variables de contingence des trajectoires

organisationnelles de l'électrification au travers de leur influence sur :

1°) la formation de la demande ou son renforcement selon les cas,

2°) les réponses à la problématique du financement,

3°) les logiques d'action des acteurs privés,

4°) les formes d'intervention de la puissance publique, leur évolution et les modalités de coordination et de contrôle [10, 16, 19, 20].

S'agissant de la Guadeloupe, des mutations profondes du contexte politico-administratif et ses répercussions sur le plan socioéconomique, tout au long du XX^e siècle, ont été d'importants leviers du processus d'électrification, à la fois dans sa vitesse et dans ses orientations.

A) Le poids des mutations politico-administratives

Si l'on pose comme postulat de départ qu'une instance politico-administrative est un lieu de construction et de prise de décision, l'évolution du statut administratif de la Guadeloupe consacrée par la loi du 19 mars 1946 avait reconfiguré le pouvoir de décision sur le plan politique. Pour comprendre l'intérêt de cette évolution, il convient de rappeler avec D. Varaschin [23] que le rapport des pouvoirs publics métropolitains à la problématique d'électrification au début du XX^e siècle était plutôt frileux face au déficit des moyens financiers, justifiant d'ailleurs que les collectivités locales soient les interlocuteurs naturels des premiers électriciens [20]. Cette observation suggère que la loi du 19 mars 1946, dite de départementalisation, a été une rupture institutionnelle décisive pour la progression de l'électrification de la Guadeloupe. On peut donc distinguer, de part et d'autre de cette loi, deux périodes renvoyant à deux statuts administratifs différents. Il s'agit de [12] :

1°) la période coloniale pendant laquelle le statut de colonie s'est progressivement affirmé depuis la prise de possession de l'île par des marchands français en juin 1635,

2°) la période contemporaine que l'on fait remonter, en règle générale, à la départementalisation.

Dans la première période, le statut de colonie de la Guadeloupe n'offrait aucune

incitation à l'initiative publique dans le domaine de l'électrification. Il en était ainsi parce qu'historiquement ce processus a été contrôlé par les communes et les syndicats de communes (catégories étrangères au statut de colonie) à travers l'instrument juridico-économique de délégation de service, notamment les contrats de concession. C'est cette absence de cadre organisateur de l'initiative publique qui sera corrigée par la nouvelle donne institutionnelle, à savoir la départementalisation. À la suite de la loi du 19 mars 1946, on observera un virage dans les rapports des pouvoirs publics à la question de l'électrification : un volontarisme des pouvoirs publics émergera et se développera de manière soutenue, comme nous le verrons plus loin.

Par ailleurs, il serait peu rigoureux de donner une lecture de la départementalisation uniquement à travers le prisme politico-administratif, dans la mesure où cette orientation suggérerait une certaine neutralité de la nouvelle donne institutionnelle sur l'espace socio-économique. En effet, l'uniformité administrative engendrée par la départementalisation se traduisait mécaniquement en nécessité d'uniformisation des conditions de vie réelles, et donc en légitimation des politiques publiques de rattrapage progressif des standards sociaux métropolitains, tant en termes d'amélioration des conditions matérielles de vie des populations que de légalisation progressive des droits sociaux [11, 15]. Ainsi, la départementalisation a été un facteur de développement de l'électrification à travers les conséquences économiques des politiques de rattrapage (formation ou renforcement du marché du service).

B) L'influence des transformations socio-économiques

Jusque dans les années 1950, le tissu industriel de la Guadeloupe était essentiellement composé d'usines sucrières et de distilleries de rhum dont le nombre évoluait par ailleurs peu.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, l'économie guadeloupéenne connaîtra une mutation quantitative et qualitative profonde. Sur le plan quantitatif, la rapidité de la croissance du PIB à prix courants en Guadeloupe depuis la

départementalisation a souvent été soulignée : il a été multiplié au moins par 7 entre 1949 et 1970 [6], voire par 10 avec une croissance moyenne de 14 % par an si l'on retient la période allant de 1970 à 1988 [17]. L'analyse à prix constant montre que le taux moyen annuel de croissance de 1970 à 1980 a été de 5,32 %. Dans le même temps, le PIB par habitant (exprimé en francs courants) passait de 4 147 en 1970 à 31 568 en 1986, et à 47 700 en 1994 [1], soit une multiplication par un facteur supérieur à 7 sur la période 1970-1986, et supérieur à 11 sur la période 1970-1994⁷. Dans le même registre, l'INSEE souligne qu'avec 40 ans de forte croissance économique la Guadeloupe a été l'une des meilleures performances des régions françaises en termes de progression du PIB [13].

Sur le plan qualitatif, la transformation de l'économie guadeloupéenne s'est opérée avec la montée en puissance des activités tertiaires. Si, dans la première moitié du XX^e siècle, la décomposition sectorielle du PIB régional [7] montre une prédominance du secteur primaire (44,8 %) et une faiblesse relative du secteur industriel (entre 4 et 5 %), la part du secteur primaire dans la structure du PIB passera à 34,8 % en 1958, à 25 % en 1970 et à 6,3 % en 1980⁸. Parallèlement, le poids des activités tertiaires dans le PIB marchand passera de 50 à 70 % en 20 ans, soutenue par le développement de la consommation des ménages dont le rythme de progression a été aussi très rapide (en moyenne 16 % depuis 1970) et qui a représenté entre 90 et 95 % de la valeur du PIB régional [17].

En dernière analyse, les évolutions des réalités politico-administratives et les effets combinés des mutations quantitatives et qualitatives de l'économie guadeloupéenne ont progressivement soutenu l'équipement des ménages, amélioré la qualité de vie des populations et créé les conditions d'existence d'une demande solvable nécessaire à la viabilité économique de l'électrification.

7. Dans le même ordre d'idées, le PIB/habitant dans les DOM a été multiplié par 50 depuis 1949 [16].

8. INSEE, Comptes économiques de la Guadeloupe.

C) Une périodisation de l'électrification en trois phases

Les évolutions de la conjoncture historique, notamment sur le plan politico-administratif, autorisent une restitution du processus d'électrification de la Guadeloupe en trois périodes :

1°) antérieure à la départementalisation (1914-1946),

2°) précédant la nationalisation du secteur (1946-1975),

3°) post-nationalisation du secteur (à partir de 1975).

On verra que, pour chacune de ces périodes, les schémas organisationnels et de financement, le rôle des acteurs privés et publics au niveau local et central, les modes de coordination et de contrôle n'ont pas toujours été les mêmes.

La période antérieure

à la départementalisation (1914-1946) :

l'impulsion initiale par le secteur privé

Bien que l'électrification de la Guadeloupe fût amorcée dès 1914, le statut de colonie de ce territoire ne pouvait soutenir l'initiative publique à l'échelle locale car il n'autorisait pas la mobilisation des instruments juridico-économiques qu'autorisaient la loi du 5 avril 1884 et celle du 15 juin 1906 (délégation via contrats de concession et d'affermage, ...). C'est donc en s'appuyant sur l'initiative privée dans le cadre de l'industrie sucrière que l'électrification de la Guadeloupe prit son essor. Il convient d'en examiner les fondements.

La place centrale de l'industrie sucrière dans le processus d'électrification tient à la fois aux spécificités de cette industrie (capacités de traitement énergivores), mais aussi à la conjoncture sectorielle dans la seconde moitié du XIX^e siècle. L'industrie sucrière de la Guadeloupe a été confrontée à une crise déflationniste sans précédent en 1884, avec pour conséquence une restructuration sectorielle profonde du capital sucrier et de l'organisation industrielle [22]. Sur le plan financier, le fait marquant fut l'offensive du capital métropolitain ayant débouché sur la prise de contrôle de nombreux sucriers locaux : en Guadeloupe, on dénombre 511 exploitations en 1887, parmi lesquelles 96 possèdent des usines à vapeur,

48 des usines à eau, 48 des usines à vent et 9 des usines à bêtes. Sur le plan industriel, la course à la dimension et à la rénovation de l'outil industriel frappé par l'obsolescence étaient des impératifs de survie⁹. Dans ce contexte de recherche des gains de productivité via la mécanisation de l'outil industriel et la réorganisation du travail, l'électricité évinça les solutions techniques concurrentes (moulin à vent, moulin à eau, force motrice animale) en raison de sa supériorité sur le plan du rendement énergétique.

Dans cette première phase, la quasi-inexistence de la distribution publique et l'autoproduction par les industriels de la canne ont été les traits dominants de l'électrification. Toutefois, cette phase abrita aussi la première intervention de l'État justifiée par la reconstruction de l'ensemble du réseau à la suite de son effondrement physique causé par le cyclone de 1928.

La période précédant la nationalisation du secteur (1946-1975) : un développement sectoriel porté par la doctrine des Sociétés d'économie mixte

Le début de cette phase peut être situé au lendemain de la loi du 19 mars 1946. Elle est en rupture profonde avec la phase précédente avec pour caractéristique l'émergence du volontarisme des pouvoirs publics en matière d'électrification. D'abord par la mise en œuvre des recettes éprouvées par l'État dans d'autres contextes, à l'instar de la doctrine des Sociétés d'économie mixte (SEM) dont la première expérience fut conduite au Cameroun en 1948 : sa réussite en fit le cadre de référence pour l'électrification des territoires de l'Union française¹⁰ d'Afrique et des DOM [4, 23]. Ensuite par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement par l'ingénierie industrielle entièrement

9. Cet impératif renforça la tendance à la création d'usines dites centrales observée depuis 1853 (Bellevue, Zavallos, Marly et la Grande-Anse) caractérisées par la course à la dimension et à la rationalisation de l'allocation des ressources le long de la filière [2]. En 1883, on dénombre 17 usines de ce type en Guadeloupe [23].

10. H. Hintjens [12] souligne que l'expression « union française » est une notion constitutionnelle introduite en 1946 en remplacement de l'expression « empire colonial français ».

contrôlé par l'électricien nationalisé EDF. Enfin par l'adossement du financement de l'électrification à un dispositif tridimensionnel essentiellement public. Reprenons ces différents points.

La mise en œuvre de la doctrine des SEM. Du point de vue de la théorie des formes organisationnelles, les SEM peuvent être considérées comme une hybridation des régimes de propriété publique et privée dont l'objectif est de tirer avantage des atouts respectifs de chacun de ces modes d'appropriation. Dans le domaine de l'électrification qui nous intéresse ici, cela consisterait d'une part à pallier l'échec du secteur privé à concevoir des stratégies d'ajustement pour la satisfaction des besoins de la collectivité, et d'autre part à tirer avantage de l'efficacité économique de la gestion privée. Le recours à la doctrine des SEM dans la seconde phase d'électrification de la Guadeloupe avait pour cadre de référence le décret de mars 1950 qui étendait aux DOM les dispositions de la loi de nationalisation de 1946. C'est à ce titre que fut créée, en juillet 1951, la Société de production et de distribution d'énergie électrique de la Guadeloupe (SPDEG). Cette création fait suite : 1°) à l'arrêté ministériel du 28 février 1951 approuvant les statuts de la société ; et 2°) à l'assemblée générale constitutive des 4 et 6 juillet 1951 à Pointe-à-Pitre. La SPDEG avait bénéficié d'une concession de 50 ans approuvée en 1956 pour la distribution aux services publics et au public de l'énergie électrique pour tous usages, sauf force motrice¹¹. C'est aussi à ce titre que, dès 1951, le département et les collectivités locales participèrent au capital de la SPDEG à hauteur de 30 et 7 % respectivement. Les autres détenteurs du capital social de la SPDEG (100 millions de francs) à sa création étaient la Caisse centrale de la France d'outre-mer ou CCFOM¹² (28 %), EDF (25 %), les usagers et le personnel de la société (10 %).

L'apport d'EDF : la maîtrise de l'ingénierie industrielle. Dans le contexte d'après-guerre caractérisé par l'impératif de reconstruction des infrastructures électriques dans l'Hexagone,

EDF ne s'intéressa pas spontanément au développement électrique dans les DOM et dans l'union française [23]. En effet, les responsables de l'électricien nationalisé considéraient que cette orientation relevait davantage du domaine des intérêts politiques que de la mission de l'entreprise EDF. C'est donc par rapport à la mise en œuvre d'un choix politique qu'il faut comprendre l'implication d'EDF dans l'électrification des outre-mers. La dimension stratégique d'une telle implication émergera par la suite, motivée par la perception du risque d'éviction d'EDF de ces territoires par des concurrents étrangers [4, 23].

Dès lors, l'implication d'EDF prit deux formes. Dans un premier temps, elle se limita au rôle d'ingénieur-conseil et, à ce titre, EDF reçut mandat dès le printemps 1947 du FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires) pour organiser et conduire des études prospectives pour l'électrification des DOM. Dans le cas de la Guadeloupe, cet aspect de la mission d'EDF prit naissance suite à la signature d'une convention, le 27 août 1947, avec le ministre chargé des Affaires économiques. Cette convention et ses avenants (5 au total) portaient sur l'étude de l'équipement électrique de la Guadeloupe. Dans le sillage de cette convention, la SPDEG et EDF signeront un contrat d'ingénieur-conseil le 20 juillet 1951 à Pointe-à-Pitre, renouvelé le 7 juillet 1969, faisant d'EDF le conseil à titre exclusif de la SPDEG avec mandat de représentation en métropole et à l'étranger¹³. Comme souligné plus haut, l'implication d'EDF prendra aussi la forme d'une participation au capital, ce qui lui permettra de peser sur les choix de gestion de la SPDEG.

L'adossement du financement sur un dispositif tridimensionnel : FIDES, CCFOM et FACE. L'effort de développement de l'équipement électrique de la Guadeloupe sous la houlette de la SPDEG s'est appuyé sur les dispositifs dédiés au soutien de l'équipement électrique dans l'union française (FIDES & CCFOM), mais rénové par l'activation du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) pour prendre en compte l'évolution du statut

11. Cf. EDF-Archives (Boîte 035977).

12. La CCFOM est devenue CCCE (Caisse centrale de coopération économique) en décembre 1958, puis CFD (Caisse française de développement) en 1992 et aujourd'hui AFD (Agence française pour le développement).

13. Cf. EDF-Archives (Boîte 801234).

administratif de l'île. Les logiques d'intervention de ces fonds étaient à la fois différentes et complémentaires.

Le FIDES faisait essentiellement des subventions ou dons pour financer les infrastructures. Sa création en 1946 marque un tournant dans l'action économique du ministère de la France d'outre-mer, en termes d'accroissement du montant des crédits et de création d'une ligne spécifique aux DOM et gérée par le FIDOM, section du FIDES dédiée aux départements d'outre-mer [18]. L'influence de cette institution était telle que c'est à la suite de l'avis favorable de son comité directeur, lors de sa séance du 7 décembre 1950, que la création de la SPDEG fut envisagée.

La CCFOM octroyait des prêts à des taux variables, et souvent concessionnels, aux collectivités locales et aux SEM [18]. Par ailleurs, la CCFOM pouvait « *consentir pour le compte de l'État des avances aux collectivités publiques* » pour les investissements effectués dans le cadre du plan d'équipement des DOM-TOM [14].

Le FACÉ est un fonds dont le principe est celui de la mutualisation des coûts de distribution éligibles des collectivités classées en régime d'électrification rural (communes de moins de 2 000 habitants). Dans le cas de la Guadeloupe, les principes du financement des

immobilisations du domaine concédé ont été que les ouvrages de distribution (renforcement et extension) éligibles au régime rural étaient financés à hauteur de 10 % par la SPDEG, 10 % par les communes et 80 % par le ministère de l'Agriculture¹⁴.

Ce dispositif avait permis, dans les premières années d'existence du SPDEG, d'engager un programme important de renforcement des capacités (tableau 1) et de soutenir les opérations prévues dans le cadre du Sixième plan (tableau 2).

En dernière analyse, cette phase a été marquée par la doctrine des sociétés d'économie mixte et, à travers elle, par une relation « étroite » entre la SPDEG, EDF et l'État. Ce schéma organisationnel a permis de faire face aux besoins du développement du secteur et de repousser les frontières de l'électrification héritées de la période précédente. Toutefois, les rapides mutations de l'économie guadeloupéenne impulsées par les politiques de rattrapage et la croissance continue de la demande d'électricité qui s'en suivit avaient mis en évidence les limites de ce schéma et justifié un changement d'échelle sous la forme d'une prise en charge complète du secteur par l'État.

14. Cf. EDF-Archives (Boîte 035977)

Tableau 1

Quelques exemples de financement des capacités (en millions de franc)

Opération	Décision de financement	- Intervention du FIDOM (1) - Intervention de la CCFOM (2)
Installation d'un quatrième groupe diesel à Baie-Mahault	Convention du 21/01/1952	60 (1) <i>NB : coût total de l'opération = 60,3</i>
Centrale diesel de Rivière-Sens	Convention du 16/09/1952	140 (2)
Remise en état de la centrale vapeur de Baie-Mahault	Convention du 26/08/1952	125 (2)
Annexe centrale de Baie-Mahault	Convention de janvier 1954	15
Surcoût « Installation d'un quatrième groupe diesel à Baie-Mahault »	Convention de janvier 1954	3
Surcoût « Centrale diesel de Rivière-Sens »	Convention de janvier 1954	21
Surcoût « Remise en état de la centrale vapeur de Baie-Mahault »	Convention de janvier 1954	52

Source : EDF-Archives, Boîte 801205

Tableau 2

**Enveloppe FIDOM et CCCE dans le Sixième plan
pour l'électrification de la Guadeloupe**

	Postes	Montant (en MF 1971)	Observations
Sixième plan (1971-1975)	Production	52,7	FIDOM (26,4 MF) ; CCCE (26,3 MF)
	Transport	9,8	FIDOM (3,9 MF) ; CCCE (5,9 MF)
	Répartition	9,3	FIDOM (3,7 MF) ; CCCE (5,6 MF)
	Distribution	4,2	FIDOM (1,7 MF) ; CCCE (2,5 MF)
	Total	76	FIDOM (35,7 MF) ; CCCE (40,3 MF)

Source : EDF-Archives, Boîte 035977

La période post-nationalisation du secteur (à partir de 1975) : la maîtrise du développement par l'État via le concessionnaire EDF

Cette phase a été caractérisée par un renforcement du volontarisme des pouvoirs publics du point de vue de la demande (approfondissement des politiques de rattrapage) et de l'offre par un développement sans précédent de l'équipement électrique dans un contexte caractérisé par la maîtrise de l'ensemble des leviers de développement du secteur par EDF.

Les politiques publiques de rattrapage : un levier de développement du marché des services électriques. Le développement du marché a été une conséquence directe des transformations quantitatives et qualitatives de l'appareil de production. Déjà observées dans la phase précédente, ces transformations ont été encore plus nettes en raison du renforcement des efforts de rattrapage engagés : plan d'équipement des DOM (infrastructures, centrales électriques, réseau routier, assainissement, etc.) et création d'industrie nécessaire à la construction d'infrastructures comme la cimenterie [3]. Dans cette phase, le soutien de l'État à la création d'industries a été renforcé et prolongé par l'activation des dispositifs de financement européens à finalité structurelle, c'est-à-dire dédiés à la résorption des écarts de développement des régions ultrapériphériques (RUP) : les aides publiques accordées à l'industrie par l'État et les assemblées de la Guadeloupe de 1970 à 1986 ont été estimées à 76 912 317 francs. De même, le concours européens aux investissements industriels en Guadeloupe était passé de 2 700 495 francs en 1981 à 15 110 000 en 1985,

et de 55 704 800 en 1980 à 15 110 000 en 1985 dans le domaine des infrastructures [3].

La démographie des entreprises industrielles en Guadeloupe a été dynamique, leur nombre ayant été multiplié par 3,5 entre 1970 et 1980. Ce dynamisme avait engendré non seulement une diversification de l'appareil productif, mais aussi l'apparition d'activités industrielles énergivores [3]. L'impact des mesures volontaristes a été le poids de plus en plus important des activités marchandes dans la formation du PIB (tableau A1 en Annexe). Il fallait donc mettre en adéquation le développement attendu de la demande d'électricité et le renforcement nécessaire de l'offre.

La nationalisation comme instrument de maîtrise du développement sectoriel. La nationalisation du secteur électrique dans les DOM a été le cadre de formulation de la nécessaire adéquation entre la demande et l'offre d'électricité. Elle a été annoncée par le président de la République dans un discours prononcé en Martinique le 13 décembre 1974. Après le parcours législatif d'usage, la loi n° 75-622 du 11 juillet 1975 suivie du décret du 31 octobre 1975 transféra à EDF les biens, les droits et les obligations de la SPDEG et des autres électriciens des DOM. On retrouve dans les motivations de cette opération, les arguments mis en avant par l'exposé des motifs de la loi d'avril 1946 : il s'agit « de porter l'équipement du pays au niveau qu'exige le développement économique général [...] ». On retrouve aussi la stratégie d'organisation industrielle retenue pour parvenir à cet objectif ; à savoir, la gestion du secteur par une entité en monopole

verticalement intégré et doté du statut d'établissement public industriel et commercial : EDF. Par ailleurs, la nationalisation visait à « *intégrer entièrement ces départements dans le système politique, économique et social de la métropole, avec un double but : résoudre le problème du financement des investissements nécessaires dans le domaine de la production électrique et résorber progressivement les écarts tarifaires existant entre les consommateurs des DOM et ceux de la métropole au détriment des premiers* »¹⁵.

Au lendemain de la nationalisation, le Septième plan pour l'électrification de la Guadeloupe reçut une dotation financière en progression de 123,7 % par rapport à son niveau dans le Sixième plan (tableaux 2 et 3). À ce montant, s'ajoutèrent 47 MF d'investissement supplémentaire prévu pour le désengorgement de la centrale de Jarry à partir de 1983, dont 15 MF pour l'ouverture de site¹⁶.

Par ailleurs, la nationalisation avait consacré le principe de service public de l'électricité dans les DOM, instauré la solidarité sociale par extension de la péréquation tarifaire aux DOM¹⁶ et légitimé la mise en œuvre des deux

formes d'expression de la solidarité territoriale dans le secteur électrique : d'abord la mutualisation de la part des coûts de distribution qui relève des collectivités en régime d'électrification rurale par le biais du FACE¹⁷ et, à partir de l'an 2000, la mutualisation de la part des coûts de distribution qui relève entièrement d'EDF par le biais de la CSPE (Contribution au service public de l'électricité).

La spécificité de cette phase concerne donc le changement d'échelle en matière d'organisation et de degré d'implication de l'État, la mise en application des principes caractérisant le service public de l'électricité tel qu'énoncés en droit français et, sur le plan opérationnel, le recours à la planification et à la programmation des investissements du point de vue de l'offre¹⁸.

17. Cela implique l'éligibilité des recettes d'EDF dans les DOM à la contribution au FACE, mais aussi le financement par le FACE des investissements éligibles réalisés par les collectivités concédantes.

18. Nous avons volontairement exclu l'analyse des influences de la construction de l'Europe électrique (cf. directive 96/92 du 19 décembre 1996, directive 2003/54 du 26 juin 2003, directive 2009/72/CE du 13 juillet 2009). Signalons que le système électrique de la Guadeloupe, comme celui de tous les DOM, bénéficie dans ce cadre d'un statut particulier dont rend compte l'expression Zones non interconnectées (ZNI). Ce statut est le fondement des dispositions dérogatoires à la règle commune de construction du marché intérieur de l'électricité ; à savoir : 1°) l'absence de séparation entre les activités de gestion du réseau de les activités commerciales ; et 2°) la réduction du périmètre de la concurrence au segment de la production d'électricité.

15. EDF-Archives, Boîte 035977.

16. Les modalités de mise en œuvre de cette extension prévoyaient un étalement sur 7 ans, à raison d'une réduction de 1/7 par an de l'écart existant entre les tarifs moyens des sociétés nationalisées et le tarif moyen EDF, l'achèvement étant prévu en 1982 (EDF-Archives, Boîte 035977).

Tableau 3

Enveloppe FIDOM et CCCE dans le Septième plan pour l'électrification de la Guadeloupe

	Postes	Montant (en MF 1971)	Observations
Septième plan (1976-1980)	Production	85	79,4 MF Centrale de Jarry 5,6 MF Centrales des dépendances (Saint-Barthélemy, Saintes et Saint-Martin)
	Transport	40	-
	Distribution	35	-
	Services généraux	10	Véhicules, mobilier, outillage, ...
	Total	170	-

Source : EDF-Archives, Boîte 035977

3. L'électrification de la Guadeloupe par grande période

L'examen des performances observées en matière d'électrification nécessite de préciser le critère qui en sera à la base. Les performances peuvent être évaluées dans une optique quantitative ou qualitative, en mobilisant des indicateurs d'offre ou de demande. Dans tous les cas, l'évaluation doit rigoureusement respecter la distinction entre les différents segments de l'industrie électrique (production, transport, distribution, commercialisation). Dans la mesure où notre objectif est de restituer la progression de l'électrification, il est pertinent de retenir une optique quantitative et, dans ce cadre, de mobiliser les indicateurs classiques d'offre dans les segments de la production (capacité installée), du transport et de la distribution (longueur des réseaux HT et BT).

A) Les performances dans la phase d'impulsion initiale

Cette phase couvre la période 1914-1950. Plusieurs faits marquants vont influencer le processus d'électrification et déterminer les performances observées.

Le premier concerne le lancement de la distribution publique sous la houlette du secteur privé. À partir de 1914, l'amorce de la distribution publique d'électricité se fera à la suite de la création de deux sociétés : la *Société industrielle* qui va électrifier la ville de Pointe-à-Pitre dès 1914 et la *Société anonyme d'électricité* qui va électrifier les villes de Basse-Terre en 1914 et Saint-Claude à partir de 1916 (tableau A2 en Annexe). Le caractère embryonnaire du réseau (figure 1) et l'habitat dispersé étaient une

contrainte de développement car ils rendaient la distribution publique financièrement coûteuse et économiquement peu intéressante. De ce point de vue, on peut faire observer que la possibilité de produire hors campagne sucrière pour l'alimentation de la distribution publique ne pouvait être sérieusement envisagée par l'industrie sucrière en raison du caractère embryonnaire du réseau (tableau A3 en Annexe).

Le deuxième fait marquant a trait à l'intervention de l'État dans le secteur à la suite du cyclone de 1928 qui avait engendré un effondrement physique de la quasi-totalité du réseau et justifié son intervention. L'État finança l'ensemble des installations ; à savoir la construction d'une centrale thermique à vapeur à Baie-Mahault et d'un réseau de distribution moderne mis en service en 1935. On notera cependant que cette intervention ne s'inscrivait pas dans une volonté programmatique, mais relevait davantage d'une logique pragmatique de prise en charge par la collectivité des dégâts liés à une catastrophe naturelle. La figure 1 capte l'effondrement physique du réseau en 1928 et l'intervention réparatrice de l'État. Dans le même registre, on assistera à la première prise de décision sur le plan local en matière d'électrification. En 1948, soit deux ans après la loi du 19 mars 1946, le département prit la décision de construire une centrale diesel à Baie-Mahault (trois groupes de 600 KW chacun) mis en service le 1^{er} août 1951 pour corriger les nombreuses défaillances de production de l'époque. Cette décision des pouvoirs publics à l'échelon local suggérait une volonté d'implication dans le secteur. La fin de la phase d'impulsion initiale semblait programmée.

Le troisième fait marquant concerne la restructuration du « capital électrique » en deux

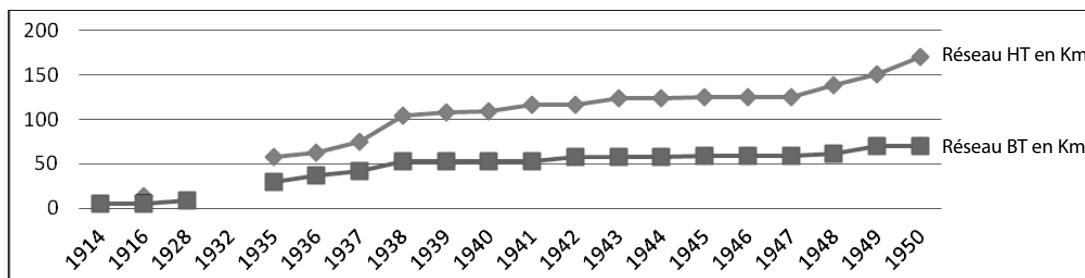


Figure 1. Évolution du réseau HT et BT (1914-1950)

Source : EDF-Archives, Boîte 801205

temps. Premièrement, la concentration industrielle du secteur avec la reprise des activités de la Société industrielle et de la Société anonyme d'électricité par la Compagnie guadeloupéenne de distribution d'énergie électrique. Bien que les motivations de cette concentration ne soient pas clairement indiquées, on peut penser qu'une telle opération était souhaitable face à l'ampleur des investissements de reconstruction sur le plan financier et face à la nécessité de mettre fin à la fragmentation du secteur par l'interconnexion des réseaux de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre¹⁹. Une seconde restructuration du « capital électrique » était intervenue, en 1936, à l'initiative de l'État. Elle avait consisté à concéder à la Société coloniale d'électricité l'ensemble des installations financé par l'État et mis en service en 1935. La figure 2 donne un aperçu du dynamisme observé dans la mise en place des moyens de production.

Au terme de cette phase, il apparaît que la constitution du système a connu un certain dynamisme entre 1914 et 1950. Au début du XX^e siècle, l'équipement électrique de la Guadeloupe est essentiellement composé de moyens de production des usines sucrières pour leurs besoins propres. Les capacités installées furent multipliées par un facteur supérieur à 3, avec un déséquilibre défavorable à la distribution publique car le pourcentage des moyens de production dédiés à l'industrie sucrière était élevé, voire très élevé, au regard de la capacité totale (entre 65 et 95 %). Mécaniquement, les performances de desserte de la distribution publique étaient très faibles : environ 2,1 % de la population (tableau A3 en Annexe). Le développement du réseau fut aussi important, puisque sa longueur totale (BT et HT) fut multipliée par 12 entre 1914 et 1950. Malgré les progrès réalisés, le système électrique demeura très embryonnaire. L'évolution de la stratégie d'électrification semblait nécessaire et la loi du 19 mars 1946 avait créé les conditions de cette évolution, qui va se concrétiser en 1951 avec la création de la SPDEG.

19. Signalons que la fragmentation du secteur n'est envisagée ici que par rapport à la Guadeloupe continentale. En toute rigueur, l'achèvement de la fragmentation doit prendre en compte le caractère archipélagique du territoire (îles du nord et îles du sud).

B) La phase de la mise en œuvre de la doctrine des SEM

Dans cette phase, le principal fait marquant a été la création de la SPDEG en 1951, dans un contexte socioéconomique et politique caractérisé par l'amorce des politiques de rattrapage dans les DOM. Le succès de ces politiques était difficilement envisageable sans développement de l'électrification. Or, une note du 1^{er} septembre 1951 portant sur l'extension des installations de production d'énergie électrique de la Guadeloupe fait état des difficultés de satisfaction de la consommation dans un contexte de forte croissance du nombre d'abonnés (10 % en moyenne depuis 1940) et d'élévation du niveau moyen de puissance appelé (EDF-Archives, Boîte 801205). Ces constats vont être à la base du renouvellement de la stratégie d'électrification, y compris son périmètre géographique davantage archipélagique avec l'électrification des îles du nord et du sud²⁰, le développement du maillage du territoire et, dans ce cadre, l'interconnexion au niveau de l'archipel dont la pose du câble électrique sous-marin entre la Guadeloupe et Marie-Galante le 3 mai 1966 a été la première concrétisation²¹. Dans cette phase, l'électrification franchit un nouveau palier : les capacités installées furent multipliées par plus de 6,5 (elles étaient d'environ 50 000 KW en 1974 contre 7 500 KW environ en début de période) et la longueur des réseaux de transport et de distribution par un facteur supérieur à 8. Parallèlement, la production d'énergie connut un bond spectaculaire, passant d'environ 14 595 MWh en 1950 à environ 154 586 MWh en 1974, soit une multiplication par plus de 10. Le tableau 4 donne un aperçu de cette évolution.

C) La phase ouverte par la nationalisation du secteur en 1975

Deux faits marquants ont caractérisé les performances dans cette période.

Le premier concerne le renforcement de l'équipement électrique sur le plan quantitatif. Dans le contexte de forte croissance des demandes économiques et sociales, les capacités installées ont été multipliées par un facteur

20. Voir tableau A4 en Annexe.

21. Voir EDF-Archives, Boîte 801388.

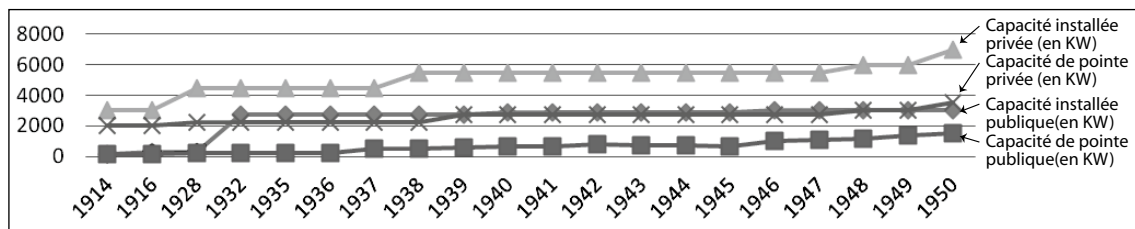


Figure 2. Capacité installée par catégorie (autoproduction et distribution publique)

Source : EDF-Archives, Boîte 801205

Tableau 4

Quelques statistiques sectorielles à la veille de la nationalisation

Catégorie	Données de base
Production	<p>Capacité de production Capacité installée en fourchette (49 906 à 50 050 KW)* Puissance de pointe (26,8 MW) ; durée d'utilisation (5 652 h) Énergie produite (en MWh) : 15 4586 dont hydro (119) et thermique (154 467) Énergie achetée (en MWh) : société hollandaise St-Martin : 3 473</p>
Équipements réseaux	<p>Longueur des lignes (en km) : BT (891) ; MT (986) ; HT (67) Nombre de postes de transformation : 1 035 dont postes distribution (728) ; postes abonnés (287) ; postes mixtes (20) Densité de la distribution : 62 abonnés par km de ligne BT</p>
Consommation annuelle par tête et par catégorie (en kWh)	<p>Habitant : 400 Abonné BT : 1 448 Abonné MT : 17 7493</p>

* dont : 1°) 44 100 pour Jarry ; 2°) 2 400 pour Baie-Mahault ; 3°) centrale diesel de Rivières Sens 1 500 KW ; 4°) centrale hydraulique de Dolé 100 KW ; 5°) 288 pour Marie-Galante ; 6°) 830 pour Saint-Barthélemy ; 7°) 504 pour les Saintes ; 8°) 184 pour La Désirade.

Source : EDF-Archives, Boîtes 035977, 801523 et 801205

supérieur à 8 depuis la nationalisation : de l'ordre de 50 MW en 1974, les capacités installées étaient de 418 MW en 2008 et 490 MW fin 2012 [8]. Parallèlement, la production d'énergie est passée de 154,5 GWh en 1974 à 1 612 GWh en 2008, soit une multiplication par un facteur supérieur à 10.

Le second fait est relatif à l'émergence et à la consolidation progressive d'une logique de diversification des sources de production d'électricité. Si l'on peut faire remonter cette orientation à la mise en service industriel en 1916 de la centrale hydraulique de Dolé, ce n'est véritablement qu'en 1986 qu'on observera une inflexion en termes de taille et de multiplication des projets. À la suite de la mise en service industriel de l'unité géothermique de Bouillante, émergeront et se développeront des fermes éoliennes (12 au total en 2008,

dont la plus ancienne est la ferme Désirade/Souffleur mise en service en 1996) et la mini-hydraulique avec un total de 12 usines dont la plus ancienne est celle du site de Carbet mis en service en 1993. Le tableau 5 donne un aperçu du mix électrique de la Guadeloupe.

4. Conclusion

Le développement de l'équipement électrique de la Guadeloupe s'est fait par phases successives au cours d'un processus dynamique dans lequel se sont exprimés trois impératifs traditionnellement au cœur de la problématique de l'électrification :

1°) la disponibilité d'importants moyens financiers pour soutenir les investissements nécessaires,

Tableau 5

Capacité installée par filière en 2012

Filières	Capacités installées (en MW)	Composition
Thermique	382	<ul style="list-style-type: none"> • 175,8 MW thermique diesel du site de Jarry (160,8 MW par EDF et 15 MW par Énergie Antilles) • 100 MW turbine à combustion du site Jarry sud (par EDF) • 93,5 MW (59,5 MW bagasse/charbon de la CTM et 34 MW charbon de la Sidec) • 12,7 MW groupes électrogènes de secours (îles du sud)
EnR dits stables	23,7	<ul style="list-style-type: none"> • géothermie (15 MW) • mini-hydraulique (8,7 MW)
EnR dits intermittents	84,4	<ul style="list-style-type: none"> • ferme éolienne (27,4 MW) • ferme photovoltaïque (57 MW)
TOTAL	490,1	-

Source : [8]

2°) l'existence d'une demande solvable justifiant le projet industriel,

3°) la légitimité politique et socio-économique de l'accès à l'énergie électrique alors considérée comme étant à la fois synonyme et vecteur de modernité.

La capacité à formuler des réponses mettant en adéquation ces impératifs a partout été le facteur décisif de l'électrification. Dans le contexte de la Guadeloupe, ce processus a trouvé ses fondements, et davantage ses sources, dans les mutations des réalités contextuelles :

1°) Sur le plan politico-administratif symbolisé par la départementalisation et son corollaire (la reconfiguration des centres de décision ou, tout au moins, des logiques caractérisant la prise de décision).

2°) Sur le plan socio-économique en termes de transformation de l'appareil productif et de soutien au développement du marché par les politiques étatiques de rattrapage.

C'est donc une logique d'adaptation permanente à ces mutations qui a soutenu le développement de l'équipement électrique de la Guadeloupe.

Les performances observées ont été relativement faibles dans la première phase en raison du peu d'intérêt de la distribution publique d'électricité pour les acteurs privés. Dans cette phase, l'électrification a été majoritairement tirée par les besoins de l'industrie sucrière. À la suite de la modification du

statut du territoire, on notera une implication graduelle des pouvoirs publics locaux et de l'État : d'abord au travers de la doctrine des SEM dans la deuxième phase (1951-1975) puis par la nationalisation de 1975 qui en constitue l'achèvement. Bien que la phase de mise en œuvre de la doctrine des SEM ait été caractérisée par un dynamisme indiscutable, c'est véritablement le changement d'échelle de l'implication de l'État dans le cadre de la nationalisation (du point de vue de l'offre) et des politiques économiques et sociales (du point de vue de la demande) qui va desserrer la contrainte de financement, permettre le renforcement de l'équipement électrique et finalement le quasi-achèvement de l'électrification de la Guadeloupe, comme le suggère le scénario tendanciel de l'évolution prévisionnelle de la consommation d'électricité [8]. Il n'en demeure pas moins vrai qu'en Guadeloupe, la problématique de la qualité de la fourniture est depuis plusieurs années l'un des principaux enjeux à surmonter. Ce glissement vers le qualitatif définit une nouvelle frontière et renvoie en même temps à une exigence légitime du consommateur : le « droit d'être mieux servi ». L'action du SyMEG devrait s'inscrire dans cette quête dont les enjeux concernent la mise en compatibilité du système électrique avec les exigences contemporaines (sécurité, fiabilité de la fourniture, production décarbonnée, développement durable...).

ANNEXES

Tableau A1				
Aperçu du poids du PIB marchand dans le PIB régional				
Année	PIB marchand dans le PIBR (en %)	Évolution à prix courants (en %)	Évolution en valeur réelle (en %)	Évolution par tête à prix courants (en euros)
1993	65,4			10 068
1994	66,1	4,1	2,4	10 381
1995	66	3,4	1,4	10 620
1996	68,8	6,5	5,1	11 187
1997	69,2	4,9	3,8	11 602
1998	70	5,0	3,4	12 030
1999	69,1	5,7	5,3	12 585
2000	68,9	5,0	5	13 097
2001	69,1	6,2	3,6	13 789
2002	68,8	4,4	2,1	14 273
2003	69,8	8,7	6,7	15 384
2004	70,2	3,3	1,9	15 756
2005	70	6,1	3	16 584
2006	68,7	5	2,9	17 384
2007	68,9	5	3,7	18 244

Source : INSEE, comptes économiques régionaux

Tableau A2										
Évolution de l'électrification dans les trois principales localités										
Année	POINTE-À-PITRE			BASSE-TERRE			SAINT-CLAUDE			
	Population	Conso annuelle (en KWh)	Capacité de pointe et réseau (en 1950)	Population	Conso annuelle (en KWh)	Capacité de pointe et réseau (en 1950)	Population	Conso annuelle (en KWh)	Capacité de pointe et réseau (en 1950)	
1916	20 000		Capacité de pointe : 750 KW	9 000		Capacité de pointe : 300 KW	8 000		Capacité de pointe : 100 KW	
1928										
1932	30 465			9 268				8 287		
1935										
1936										
1937	40 000			11 000				10 000		
1938										
1939										
1940										

Tableau A2 (suite)

Évolution de l'électrification dans les trois principales localités

Année	POINTE-À-PITRE			BASSE-TERRE			SAINT-CLAUDE			
	Population	Conso annuelle (en KWh)	Capacité de pointe et réseau (en 1950)	Population	Conso annuelle (en KWh)	Capacité de pointe et réseau (en 1950)	Population	Conso annuelle (en KWh)	Capacité de pointe et réseau (en 1950)	
1941			Longueur du réseau : 6,07 km HT et 21,15 km BT			Longueur du réseau : 2,9 km HT et 9,68 km BT			Longueur du réseau : 0,82 km HT et 2,23 km BT	
1942										
1943		1 220 725			221 166					84 604
1944		795 271			261 358					87 448
1945		907 791			229 679					105 524
1946	45 000	918 846			15 000 295 530			10 500		136 446
1947		981 217			306 371					214 116
1948		1 525 341			209 325					101 250
1949		832 313			365 038					131 975
1950	50 000	1 177 754			18 000 432 325			16 000		148 721

Source : EDF-Archives, Boîte 801205

Tableau A3

Quelques données sectorielles de base dans la première moitié du XX^e siècle

Année	Nombre d'habitants	Abonnés	Production (en KWh)		Réseau (en Km)	
			Publique	Privée	HT	BT
1914	Nd.	Nd.	100 000	4 500 000 (a)		5
1916	150 000	Nd.		5 000 000 (a)	14	5
1928	Nd.	Nd.	150 000	4 500 000 (a)		9
1932	205 000	Nd.		2 500 000 (a)		
1935	215 344	Nd.		4 500 000 (a)	57,4	29,5
1936	220 000	10	250 000		62,76	37,45
1937	Nd.	Nd.	1 100 000		74,81	41,37
1938	261 810	1 452	1 640 000		104,5	53,14
1939	Nd.	1 795	2 180 000		107,8	53,14
1940	Nd.	2 360	1 845 818	6 000 000 (a)	109,1	53,34
1941	Nd.	2 627	2 107 114		116,27	53,34
1942	Nd.	3 140	4 592 088		116,27	57,60
1943	Nd.	3 450	2 851 555	258 346 (v)	124,27	57,60
1944	Nd.	3 680	2 274 679	446 935 (v)	124,27	57,60
1945	Nd.	4 196	2 515 468	320 161 (v)	125,55	59,17
1946	275 000	4 785	3 381 480	77 949 (v)	125,55	59,17
1947	Nd.	5 520	3 215 661	163 902 (v)	125,55	59,17

Tableau A3 (suite)

Quelques données sectorielles de base dans la première moitié du XX^e siècle

Année	Nombre d'habitants	Abonnés	Production (en KWh)		Réseau (en Km)	
			Publique	Privée	HT	BT
1948	Nd.	5 681	2 727 142	102 337 (v)	138,24	61,10
1949	Nd.	5 880	3 423 631	78 388 (v)	151,28	70,28
1950	285 000	6 096	4 595 270	10 000 000 (a)	169,97	70,28

Activités des usines sucrières : (a) : autoproduction ; (v) : production livrée au réseau (vente)

Source : EDF-Archives, Boîte 801205

Tableau A4

Mise en place progressive des moyens de production sur l'ensemble de l'archipel

Unité de production	Capacité installée (en KW)	Date de mise en service industriel
Centrale hydraulique de Dolé	100	1916
Centrale hydraulique de Bananier		
Groupe 1	2 200	-
Groupe 2	2 200	-
Centrale de Baie-Mahault		
Groupe 1, 2 et 3 (600 KW chacun)	1 800	1950
Groupe 4	750	1953
Groupe 5	2 400	1959
Centrale des Saintes		
Groupe 1	216	1967
Groupe 2	216	1967
Groupe 3	72	1968
Centrale de Lauricisque		
Groupe 1	3 330	1962
Groupe 2	3 248	1964
Centrale de Marie-Galante	288	1971
Centrale de la Pointe de Jarry		
Groupe 1	3 330	1962
Groupe 2	3 248	1964
Groupe 3	6 160	1968
Groupe 4	6 160	1970
Centrale de Rivière Sens		
Groupe 1	760	1953
Groupe 2	760	1953
Centrale de Saint-Barthélemy		
Groupe 1	29	1962
Groupe 2	29	1962
Groupe 3	85	1961
Groupe 4	85	1964
Centrale de Saint-Martin		
Groupe 1	85	1961
Groupe 2	55	1961

Source : EDF-Archives, Boîte 801278

Bibliographie

1. Antona M, Salmon J-M (1991) *Le développement socio-économique dans les DOM : état des lieux*, DRV/SEM.
2. Arawak (1979) *Histoire économique des Antilles et de la Guyane*, Tchou éditeur.
3. Armougou A, Paulin E (1994) « Le secteur industriel des DOM à l'approche du grand marché européen : le cas de la Guadeloupe et de la Martinique », in Burton R, Réno F (éds.) *Les Antilles-Guyane au rendez-vous de l'Europe : le grand tournant*, Economica, 1994.
4. Beltran A, Couvreur J-P (1996) *Électricité de France, 50 ans d'histoire(s) à l'international*, Le Cherche-Midi Éditeur.
5. Cour des comptes (2013) Rapport public annuel, février.
6. Crusol J (1975) « Quelques aspects économiques de la départementalisation aux Antilles françaises », *Caribbean Studies*, vol. 15, n° 1, pp. 20-31.
7. Crusol J (1980) *Économies insulaires de la Caraïbes. Aspects théoriques et pratiques du développement*, Éditions Caribéennes.
8. EDF-SEI (2012) « Bilan prévisionnel de l'équilibre offre/demande d'électricité Guadeloupe, Actualisation 2012 », EDF.
9. Fernandez Alexandre (1999) « Les lumières de la ville. L'administration municipale à l'épreuve de l'électrification », *Revue d'histoire* n° 62, avril-juin, pp. 107-122.
10. Finon D (2005) « La variété des trajectoires institutionnelles de l'électrification dans les pays développés : quels enseignements pour le Sud ? », présentation au séminaire de l'IDDRI « Accès aux services essentiels dans les PVD », Paris.
11. Hintjens H (1994) « Évolution politique et constitutionnelle des Antilles françaises depuis 1946 », in Burton R, Réno F (éds.) *Les Antilles-Guyane au rendez-vous de l'Europe : le grand tournant*, Economica, 1994.
12. IEDOM (2010) « Guadeloupe : rapport annuel 2009 ».
13. INSEE & DRIRE (2010) « L'industrie en Guadeloupe. Un secteur face à ses défis », Rapport, novembre.
14. Le Masson Alix (1998) « La Caisse centrale de la France d'outre-mer, banque d'émission et banque d'investissements », in *La France et l'Outre-Mer. Un siècle de relations monétaires et financières*, actes du colloque du Comité pour l'histoire économique et financière de la France (Bercy, 13-15 novembre 1996).
15. Lise C, Tamaya M (1999) « Les départements d'outre-mer aujourd'hui : la voie de la responsabilité », rapport au Premier ministre, Documentation Française.
16. Massé R (2005) « Histoire de l'électrification rurale en France », *Études et travaux en ligne du Gret* n° 3. www.riaed.net/IMG/pdf/Histoire-electrification-rurale-France.pdf
17. Meyer P (1993) « Guadeloupe : la consommation tire la croissance », *Antiane ECO*, n° 23, décembre.
18. Moussa P (1998) « Le ministère de la France d'outre-mer dans les années 1950 », in *La France et l'outre-mer. Un siècle de relations monétaires et financières*, actes du colloque du Comité pour l'histoire économique et financière de la France (Bercy, 13-15 novembre 1996).
19. Poupeau F-M (2004a) « Quelle place pour les collectivités territoriales dans le secteur électrique français ? », *Gérer & comprendre* n° 77, septembre.
20. Poupeau F-M (2004b) « Un siècle d'intervention publique dans le secteur de l'électricité en France », *Gérer & comprendre* n° 77, septembre.
21. Poupeau F-M (2007) « La fabrique d'une solidarité nationale. État et élus ruraux dans l'adoption d'une péréquation des tarifs de l'électricité en France », *Revue française de science politique* n° 57- 4, août.
22. Schnakenbourg C (2008) *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIX^e et XX^e siècles*, L'Harmattan.
23. Varaschin D (2002) « État et électricité en France en perspective historique », communication au colloque « État et énergie aux XIX^e et XX^e siècles : bilan et perspectives », Comité pour l'histoire économique et financière de la France – MINEFI.



ISBN 978-2-7108-1033-9 - 208 pages - 35€

L'ENJEU ÉNERGÉTIQUE DANS LES BALKANS

Stratégie russe et sécurité européenne

Avec l'effondrement du communisme qui a provoqué la rupture des équilibres issus du bipolarisme militaire de la guerre froide, la mutation du monde économique a, entre autres bouleversements, initié un nouveau rapport de force. Au point qu'un nouveau « Grand jeu » se déroule avec, cette fois, pour toile de fond l'approvisionnement énergétique de toute une partie de l'Europe.

C'est ce nouveau « Grand jeu » que Marina Glamotchak nous décrit ici de façon magistrale avec la **double expertise** qui est la sienne : celle d'une **spécialiste de l'énergie** et d'une **experte des Balkans**.

**+ 13
CARTES
COULEURS**

www.editionstechnip.com

Marina Glamotchak est titulaire d'une thèse en sociologie, chercheur et consultante en analyse stratégique, politique et économique.